



place de la Mairie
14240. Cahagnes

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

L'an deux mil douze, le jeudi 20 décembre à 17h45, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à la salle des Fêtes de La Bigne sous la présidence de Monsieur Pierre LEFEVRE, Président, suite à la convocation adressée par Monsieur le Président le 14 décembre 2012 et affichée ce même jour.

Nombre de membres en exercice : 54

Étaient présents : 50

Ayant pris part à la décision : 50

Étaient présents :

M. Pierre LEFEVRE Président, Mme MM. Marcel BONNEVALLE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Christine SALMON Vice-présidents, Mmes et MM. Danielle HOULBERT, Michel DUBOURG, Louis PARIS, Patrick ST LÔ, Gilles LECONTE, Ourida PIOLINE, Joseph DESQUESNE, Alain LEGENTIL, Jean-Claude BINET, Odile SCelles, Pierre JAMOT, Dominique MARIE, Roger MAHE, Nicole ANDRE, Bernard LE TOURNEUR, Michel LAFOSSE, Jean BRIARD, Pierre FABIEN, Marie Noëlle BAILLEUL, Michel RABACHE, Michel BISSON, Liliane HEURTIER, Bernadette OURLY, Pascal BOUTRY, Patrick DUCHEMIN, Gilbert TOTAIN, Sylvie LENOURRICHEL, Willy PAWELOSZEK, Bruno CAER, Mickaël SONNEN, Joël LEVERT, Jonathan CROQUEVIELLE, Jean-Paul THOMAS, Guy PELVEY, Yves CATHERINE, Jean-Noël DUMAS, Jacques DELAMARRE, Claude HAMELIN, Claude DUBREIL, Jean DROUARD, Denis JOURDAIN, Thérèse MADEC, Michel HUE, Monique FORTIN, Michel DELAROCHE délégués.

Étaient excusés et représentés : MM. Jacques SENEAL, Jean-Pierre PLANQUETTE, Valéry JOURDAIN, André PHILIPPINE, Jean-Pierre BLOUIN, Pascal JULLIEN.

Étaient excusés : Mme, MM. Michel GENNEVIEVE, Nathalie HANICOT, Yannick HOMMET.

Était absent : MM. Sébastien KOSLOFF.

Madame Danielle HOULBERT a été élue secrétaire de séance.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

20121220-4- Redevance Incitative: perception et gestion

Monsieur le Président rappelle le contexte de la mise en place de la redevance incitative.

La redevance incitative a pour but d'inciter les habitants de la cdc à réduire leurs déchets. Il a été décidé de mettre en place des bacs avec des puces avec comptage à la levée pour les OM en conservant les déchets secs en apport volontaire (délibération n°20120619-6).

La commission du SMPB composée de membres d'ACI s'est réunie le 24 octobre 2012. Certaines questions étant restées en suspens, les réponses attendues ont été formulées lors de la commission « déchets ménagers et assimilés » du 4 décembre. Ainsi la commission a pu appréhender les enjeux de la perception et de la gestion de la RI.

La commission propose d'acter la perception par la cdc de la RI à partir de janvier 2015 (nécessité de reprendre délibération avant octobre 2014) compte tenu de la perte financière de DGF en cas de perception par le syndicat et d'acter le principe de la gestion de la RI par le syndicat mixte

(comptage, facturation, réclamation...) tout en prenant acte des observations et des vigilances à avoir pour sa mise en place au sein du syndicat mixte. Monsieur le Président précise que le vote de la Redevance Incitative sera soumis en 2014 pour une mise en place au 1er janvier 2015.

Il est rappelé que 2014 sera une année de test (facturation fictive de la RI) et que la TEOM continuera à être perçue par l'intercom dans cette attente de changement.

Le Conseil communautaire :

- vu les statuts de la Communauté de communes validés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2003.
- vu la mise en place de la redevance incitative par le syndicat mixte du pré bocage.
- Vu les informations et simulations transmises par le Trésor Public et les services de l'Etat

décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'acter le principe de perception de la Redevance Incitative par la communauté de communes au 1er janvier 2015 et de laisser la gestion au SMPB

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Pierre LEFEVRE

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le - 3 JAN. 2013
Et de la publication le 27 DEC. 2012

